



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°34
28 mai 2018

- Décisions du 28 mai 2018 relatives à la modification des jours de chômages programmés pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

*chômages des écluses du site de l'Isle Adam sur l'Oise P 2

*chômages écluses de Marpent, Maubeuge, Bac Saint Maur, Biaches (Scarpe supérieure), Quartés (Sambre) P 3

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la modification
des jours de chômages programmés pour la période du 1^{er} JANVIER 2018
au 31 DECEMBRE 2018**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu les délibérations des 23 février et 19 décembre 2017 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

Vu le rapport de justification du 15 mai 2018 présenté,

DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération du 19 décembre 2017, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage modifié :

Les chômages des écluses du site de l'Isle Adam sur l'Oise, initialement prévus du 10 au 21 septembre 2018 pour la 185m et du 24 septembre au 5 octobre 2018 pour la 125m seront inversés. Ils se dérouleront donc du 10 au 21 septembre pour l'écluse de 125m et du 24 septembre au 5 octobre 2018 pour l'écluse de 185m

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 28 mai 2018

**Par délégation du Directeur Général,
Le Directeur de l'infrastructure, de l'eau et
de l'environnement**

Signé

Didier SACHY

**Décision relative à la modification des jours de chômages programmés
pour la période du 1^{er} JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu les délibérations des 23 février et 19 décembre 2017 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

Vu les rapports de justification du 3 et 4 mai 2018 présentés,

DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération du 19 décembre 2017, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage ajouté :

Le chômage de l'écluse de Marpent sur la Sambre est ajouté au tableau des chômages 2018 pour la période du 24 septembre au 27 septembre 2018 pour une durée de 4 jours.

Le chômage de l'écluse de Maubeuge sur la Sambre est ajouté au tableau des chômages 2018 pour la période du 24 septembre au 27 septembre 2018 pour une durée de 4 jours.

Chômage annulé :

Le chômage de l'écluse de Bac Saint Maur sur la Lys canalisée, initialement programmé du 17 septembre au 7 octobre 2018 est annulé.

Le chômage de l'écluse de Biaches sur la Scarpe supérieure, initialement programmé du 17 septembre au 15 octobre 2018 est annulé.

Le chômage de l'écluse de Quartés sur la Sambre, initialement programmé du 24 septembre au 12 octobre 2018 est annulé.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 28 mai 2018

**Par délégation du Directeur Général,
Le Directeur de l'infrastructure, de l'eau et
de l'environnement**

SIGNE

Didier SACHY